PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA»
ZI Borj Ghorbel Ben Arous

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 juin 2026.

Projet de la 1ère résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2025, des Etats Financiers clos au 31 décembre 2025 et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport d'activité ainsi que les Etats Financiers.

Projet de la 2ème résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion de l'exercice 2025.

Projet de la 3ème résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve les conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales telles que présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Projet de la 4ème résolution :
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 ainsi que les résultats reportés comme suit (En dinars) :

RESULTATS REPORTES	3 299 335
BENEFICES 2025	9 938 111
TOTAL	**13 237 446**
RESERVE LEGALES	661 872
DIVIDENDES A DISTRIBUER	-
RESULTATS REPORTES 2025	**12 575 574**

Compte tenu des récentes contraintes règlementaires édictées par la Banque Centrale de Tunisie (Circulaire 2026-04 du 26 Mars 2026 – Conditions de financements de l'importation de produits non prioritaires) exigeant que l'importation des voitures soit financée par fonds propres, l'assemblée décide de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2025.

Projet de la 5ème résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'octroyer un montant global et forfaitaire de 120.000 dinars brut aux membres du conseil d'administration sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2025.
Ce montant sera réparti sur la base du nombre de présence effective de chaque membre aux réunions du conseil d'administration durant l'exercice 2025.

Projet de la 6ème résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des personnes suivantes en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois (3) années couvrant les exercices 2026, 2027 et 2028 s'achevant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2028 :

- Mme Sara Limam Masmoudi ;
- M. Sami Ben Ayed ;
- M. Abdelkarim Boudabous ;
- Mme Hager Elloumi ;
- M. Mondher Bouaziz ;
- M. Mohamed Marzougui ; et
- M. Amenallah Ben Tmessek.

Le Conseil d'Administration est par conséquent composé comme suit :

ADMINISTRATEURS	**Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les Etats Financiers de l'exercice :**
1. Mme Sara LIMAM MASMOUDI	2028
2. M. Sami BEN AYED	2028
3. M. Abdelkarim BOUDABOUS	2028
4. Mme Hager ELLOUMI	2028
5. M. Mondher BOUAZIZ	2028
6. M. Amenallah BEN TMESSEK	2028
7. M. Malek GHENIMA (Rep. des actionnaires minoritaires)	2027
8. M. Raoudha BEJAOUI (Administrateur Indépendant)	2027
9. M. Abdessattar SAHLI (Administrateur Indépendant)	2027
10. M. Mohamed MARZOUGUI	2028

Projet de la 7ème résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'arrivée à échéance du mandat des Commissaires aux Comptes de la Société, décide de renouveler les mandats (i) du Cabinet Chaabane pour le Conseil et la Formation SARL ainsi que (ii) de la Société 3 A Consulting, en qualité de commissaires aux comptes de la Société pour une durée de 3 années couvrant les exercices 2026, 2027, 2028 s'achevant à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Projet de la 8ème résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue d'accomplir toutes formalités légalement requises.